

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Aux membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 3 novembre 2014, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SAUVETEURS SANS FRONTIERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**A. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**B. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les hypothèses de base sur lesquelles les comptes annuels sont établis.

JMS

Dans le cadre de mes appréciations, j'ai contrôlé au moyen notamment de sondages, la comptabilisation des dons perçus par votre association et des frais décrits dans la note « Autres éléments significatifs de l'exercice » ainsi que leur enregistrement dans les comptes. Je me suis également assuré que cette note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **C. Vérifications et informations spécifiques**

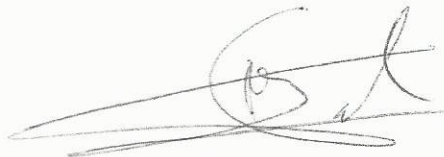
J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille

Le 17 juin 2016

**Le Commissaire aux comptes**  
**Monsieur Jean-Maurice SAAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Saal', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.